

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

### 1 Intitulé du module AS1 Professionnalité 2022-2023

<b>Code</b> T.TS.SO354.AS1.F.23	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input checked="" type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

### 2 Organisation Crédits ECTS \*

9 ECTS	<b>Langue</b> <input type="checkbox"/> allemand <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - anglais	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> français - allemand
--------	---	--

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

#### Autres prérequis

Avoir validé l'ensemble des modules fondamentaux au sens du PEC20 y compris le module intervention et professionnalité 1 ainsi que la formation pratique 1.

Dans l'attente des résultats d'examens, une inscription sous réserve au module est possible avec un délai ultime au 15 mars pour confirmer cette inscription.

#### 4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

##### **Objectifs d'apprentissage :**

##### **Partie AS1 :**

Dans un premier temps, les étudiant.es approcheront les spécificités du marché de l'emploi en Suisse et à Genève et les caractéristiques des populations en difficulté sur ce dernier (jeunes sans qualification, seniors, etc.). Ils/elles développeront des connaissances pour discuter des notions d'insertion et d'intégration professionnelles, notamment par rapport au concept d'activation. Pour rafraîchir leurs acquis sur la pratique des assurances sociales, ils/elles mèneront des exercices pratiques concernant la loi sur l'assurance chômage (LACI), la loi sur l'invalidité (LAI) et la loi genevoise sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI).

Pour comprendre la collaboration potentielle entre des assistant.es sociaux/les généralistes et le réseau de l'insertion professionnelle, les étudiant.es rencontreront un conseiller de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), deux conseiller.ères de l'Office Cantonale AI (OCAI), ainsi que deux collaborateurs de Service d'insertion professionnelle de l'Hospice général (SIP). En parallèle aux apports énoncés, en deux sous-groupes, les étudiant.es mèneront des jeux de rôle « d'entretien professionnel » à partir de situations fictives que rencontrent les assistant.es sociaux/ales en posture de généraliste. Ils/elles développeront des techniques et des outils issus de la méthode bio-psycho-sociale.

Dans la troisième partie du module, les étudiant.es, en groupe de 7 à 8, suivront un des trois ateliers proposés, soit l'insertion professionnelle des :

- mineurs non accompagnés,
- réquérant.es d'asile,
- personnes souffrant de troubles psychiques et d'addiction.

Chacun des ateliers permettra de problématiser la thématique, identifier les politiques publiques en lien avec cette dernière, ainsi que le réseau des organisations œuvrant auprès de la population concernée. Pour ce faire, elles/ils iront à la rencontre de professionnel.les de terrain.

##### **Partie Interpro A :**

- Comprendre l'évolution et les mutations d'une question sociale dans le champ d'une des 6 thématiques.
- Questionner les changements et l'adaptation des réponses institutionnelles.
- Comprendre et se positionner sur la transformation des pratiques du travail social.
- Comprendre les définitions des cadres de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions.

#### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

##### **Contenu :**

##### **Partie AS (6 ECTS):**

Cours ex cathedra et/ou jeux de rôle, visites de terrain et/ou, interviews, etc.

##### **Partie Interpro A (3 ECTS) :**

Les méthodes d'enseignement varieront en fonction des thématiques/problématiques traitées dans chacune des six offres.

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

### Evaluation

L'évaluation du module AS1 est établie sur 90 points : 60 pts pour la partie « AS » et 30 points pour la partie « Interpro A ».

La partie « AS » est évaluée par un travail écrit individuel et un oral de groupe.

La partie « Interpro A » est évaluée par un écrit de groupe ou un oral de groupe.

Les consignes de travail et les critères d'évaluation sont communiqués au début de la partie AS et au début de l'Interpro A. Les conditions d'évaluation sont portées à la connaissance des étudiant-e-s au plus tard lors de la présentation du module. Pour que le module soit validé, l'étudiant.e doit obtenir une note comprise entre A et E.

### Répétition :

L'étudiant.e qui obtient une note F au module AS1 doit le répéter dès que possible ; il ou elle peut alternativement :

- a) se présenter à une nouvelle évaluation du module AS1 lors d'une deuxième session prévue durant la même année académique ;
- b) fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module concerné l'année académique suivante ;

Procédure : l'étudiant.e retourne le formulaire avec la modalité de répétition choisie au plus tard trente jours après la notification de l'échec.

En cas de non réponse de l'étudiant.e, la modalité a) sera appliquée par défaut, et une absence non justifiée à cette deuxième évaluation aura pour conséquence un échec définitif au module et entraînera l'exclusion de la filière.

La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Autres modalités de remédiation

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 8 Remarques

## 9 Bibliographie

Une bibliographie complète sera remise durant le cours.

## 10 Enseignant-e-s

Lavanchy Nicole  
Mercier Nathalie

**Domaine HES-SO** Travail social  
**Filière** Travail social

**Responsable de module \***

Nicole Lavanchy

**Liste des vacataires :**

Partie AS:  
Roland Rexhepi,  
Michel Schweri,  
José Diaz,  
Françoise Frioud,  
Mathias Manini,  
Viktor Malvataj,  
Marc Bolognesi

Partie Interpro A :  
les vacataires seront présentés en début de chacune des six offres

**Descriptif validé le \***

20 février 2023

**Descriptif validé par \***

Sophie Rodari, coresponsable de filière